RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Le Président
Président de Régions de France

Le Président délégué

Monsieur Franck RIESTER
Ministre de la Culture
Ministère de la Culture
182 rue Saint Honoré
75001 PARIS

Marseille, le 7 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Vous le savez, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la première région de France à voir se dérouler sur son territoire durant l'été des festivals culturels de renommée nationale et internationale.
Chacun dans son domaine et pour n'en citer que quelques-uns, le Festival d'Avignon, le Festival d'Aix-en-Provence, les Rencontres de la Photographie d'Arles, les Chorégies d'Orange, le Festival international de piano de la Roque-d'Anthéron, le Festival de Marseille, Marsatac, les festivals de Jazz de Juan-les-Pins et de Nice, le Marseille Jazz des 5 continents, le Festival Nuits du Sud à Vence, le Cooksound Festival à Forcalquier, les Plages Electroniques à Cannes, le Festival international de folklore de Château-Gombert, le Festival de Ramatuelle, le Festival de Chaillol ou encore le Festival international de cinéma (FID) de Marseille, sont essentiels à la vie culturelle et économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

A cela, il faut évidemment ajouter le Festival de Cannes, dont le report possible à la fin du mois de juin est encore en discussion, ainsi que la Biennale d'art européen Manifesta qui se tient en 2020 à Marseille et dans toute la région et qui étudie elle aussi les conditions de son report au mois d'août.

Toutes ces manifestations sont aujourd'hui en cours de préparation. Toutes espèrent pouvoir se tenir et s'organisent en ce sens, réduisant pour certaines leur programmation, la décalant dans le temps pour d'autres, étudiant avec les artistes, techniciens, équipes de direction, de production ou de communication toutes les alternatives au programme prévu et toutes les manières de rencontrer le public sitôt que cela sera possible.

Mais nous savons, vous comme nous, que l'incertitude ne peut pas durer. Au plus tard à la fin du mois d'avril, il faudra choisir : renoncer, par précaution, à tout rassemblement jusqu'à

Hôtel de Région
27, place Jules Guesde – 13481 Marseille cedex 20
téléphone 04 91 57 50 57 – télécopie 04 91 57 51 51

la rentrée de septembre ou au-delà ; permettre la tenue d'événements de taille modeste fondés sur une jauge réduite de spectateurs ; considérer que le déconfinement sera effectif dès le milieu du mois de juin et permettra à chaque festival d'avoir lieu, même dans un format différent de celui imaginé au départ.
Nous savons, vous comme nous, que ce choix sera lourd de conséquences : d'abord pour les organisateurs et les artistes, ensuite et tout autant pour tous les acteurs économiques des territoires concernés qui seront lourdement pénalisés si l'annulation pure et simple est décrétée.

Mais gouverner, c'est prévoir et nous devons cette décision au monde de la culture comme à l'ensemble de ceux qui sont directement ou indirectement concernés par le maintien des festivals en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Nous la devons car, en responsabilité, nous ne pouvons accepter que des dépenses soient engagées en vain et des espoirs de travail soient réduits à néant pour des dizaines de permanents ou d'intermittents du spectacle.

Nous la devons car il faudra que l'Etat, les collectivités locales, les mécènes privés et les compagnies d'assurances prennent leur part à la survie des structures qui subiraient une annulation comme au maintien de l'activité des commerçants ou artisans de nos territoires touchés par cet arrêt brutal.

D'ores et déjà, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a réservé une enveloppe de 35 millions d'euros pour venir en soutien au monde de la culture, enveloppe qui s'inscrit dans le cadre du plan d'urgence, de solidarité et de relance de 1,4 milliards d'euros que nous avons mis en œuvre pour accompagner tous les habitants de nos six départements durant cette crise inédite.

Mais l'annulation des Festivals ajouterait encore à nos difficultés et nous devons nous y préparer. N'oublions pas en effet qu'en année pleine les Festivals représentent en Provence-Alpes-Côte d'Azur plus de 11 000 spectacles et 20 000 représentations pour plus de 1,5 millions d'entrées. La culture, quant à elle, représente 5% du PIB régional et plus de 50 000 emplois.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment soit de décréter l'état d'urgence sanitaire pour cet été, au plus tard le jeudi 30 avril, soit de préciser à cette date quelles mesures barrières vous considèrerez comme inévitables à partir de la mi-juin, afin que chaque festival puisse décider de sa tenue ou de son annulation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Christian ESTROSI

Renaud MUSELIER